

Modalités & délais d'accès aux formations

| GÉNÉRALITÉS

L'accès à nos formations peut être initié par l'employeur, à l'initiative du salarié, par un particulier, à la demande de Pôle Emploi ...

Pour vos demandes de formation, contactez-nous par téléphone au 01 77 01 82 90 ou par courriel : info@artedas.fr.

Notre organisme de formation s'engage à vous répondre dans un délai de 72 heures. Nous envisagerons la date de début de formation la plus appropriée en fonction de vos besoins, préférences et contraintes. Nous vous préciserons également les objectifs, les compétences acquises et les sources de financement possibles.

Si la formation nécessite des prérequis, nous nous assurerons également que vous les remplissiez à travers un QCM initial au démarrage de la formation.

Sauf cas particulier et en fonction des disponibilités du stagiaire, du formateur ou selon notre planning inter-entreprises, le délai pour la mise en place de la formation est habituellement de 3 semaines (en moyenne).

| VOUS ETES EN SITUATION DE HANDICAP

Notre engagement pour l'accessibilité aux publics en situation de handicap constitue l'une de nos priorités.

Accueil

Lors de nos premiers contacts, nous vous proposons un entretien afin de prendre en compte les spécificités de votre handicap et de déterminer les éventuels aménagements ou dispositions à mettre en place dans le cadre de la sécurisation de votre parcours de formation. Ainsi, nous vous recommandons de signaler le plus tôt possible la nature de votre handicap.

Accessibilité aux Publics en Situation de Handicap : notre Référent Handicap

Bruno Mouneimne, notre référent Handicap, se tient à votre disposition pour répondre à l'ensemble de vos questions.

Partenaires

Nous tenons à votre disposition l'organismes pouvant accompagner le parcours d'une personne handicapée

- L'Agefiph : agefiph.fr – [Ressource Handicap Formation \(RHF\)](#) | [Agefiph](#)